

POUR UNE SOCIÉTÉ DE LA SOLIDARITÉ, JUSTICE SOCIALE

LES ASSOCIATIONS, AGISSANT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, DOIVENT ÊTRE RECONNUES COMME LES PILIERS D'UN PACTE SOCIAL GARANTI PAR L'ÉTAT (CULTURES, COMMUNS, SOLIDARITÉS).

Argumentaire

La **catastrophe humaine**, sociale, écologique est la conséquence directe des politiques soumises à la recherche du profit. **Répondre à l'urgence sociale** qui se reflète dans le mouvement des « **gilets jaunes** » passe d'abord par un relèvement immédiat des salaires et des minimas sociaux, l'extension du RSA aux plus jeunes, des garanties sur le versement des APL... et une application réelle des droits individuels des personnes (déjà acquis/conquis).

A la baisse des prestations, à la généralisation de la précarité, aux **difficultés de logement ou d'accès aux soins**, s'ajoute l'isolement qui détruit les êtres dans leur humanité et leur dignité. Des **milliers d'associations agissent** quotidiennement auprès des personnes les plus fragiles. Elles participent à la **création du lien social**, s'engagent dans les territoires et agissent pour **permettre l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs**.



PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

LIRE ET SIGNER L'APPEL A MOBILISATION
ET SUIVRE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ACTION SUR
WWW.ASSOCIATIONS-CITOYENNES.ORG